



L'ARJEL

recrute



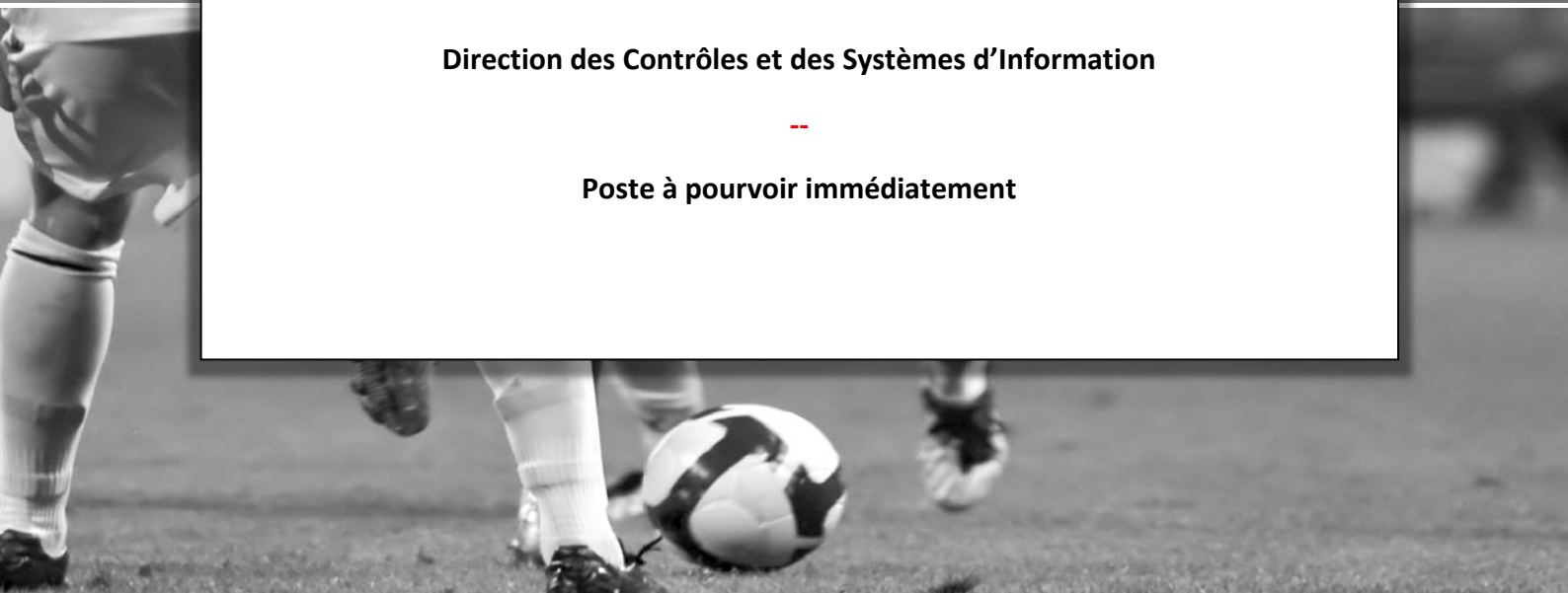
INGENIEUR/E SYSTEMES

--

Direction des Contrôles et des Systèmes d'Information

--

Poste à pourvoir immédiatement



L'ARJEL ET LES JEUX D'ARGENT SUR INTERNET

Les principaux objectifs de l'Etat en matière de jeux d'argent

Parce que les jeux d'argent ne sont pas des services ordinaires, l'Etat français a strictement encadré les exceptions au principe de prohibition fixé dès le XIX^{ème} siècle. Actuellement sont autorisés :

- les jeux de cercle dans les casinos terrestres et les clubs de jeux ;
- les paris hippiques en points de vente sous droits exclusifs du PMU ;
- les paris sportifs en points de vente, les loteries en points de vente et en ligne, sous droits exclusifs de la Française des Jeux ;
- les paris hippiques, les paris sportifs et le poker en ligne.

La surveillance et la régulation de ces différents segments de marché est assurée par des acteurs différents, tout en répondant à trois objectifs communs :

- prévenir le jeu excessif ou pathologique et protéger les mineurs ;
- assurer l'intégrité, la fiabilité, et la transparence des opérations de jeu ;
- prévenir les activités frauduleuses ou criminelles, ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'ARJEL, autorité administrative indépendante assure pour sa part depuis 2010 la régulation du dernier segment.

Une évolution de la régulation des jeux d'argent

A l'occasion du projet de loi dit « PACTE » et par voie d'ordonnances, le Gouvernement a proposé la privatisation de la Française des Jeux (FdJ) et par la même occasion une évolution de la régulation du secteur des jeux d'argent.

Celle-ci passera notamment par la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante de régulation et de surveillance des jeux d'argent dotée d'une compétence générale, étendue à partir de l'ARJEL.

Ingénieur/e systèmes

--

Direction des Contrôles et des Systèmes d'Information

--

Poste à pourvoir immédiatement

MISSIONS DE LA DIRECTION

Les opérateurs de jeux d'argent en ligne agréés par l'ARJEL sont soumis à des obligations qui résultent des trois objectifs principaux de la politique de l'Etat, lesquels ont été déclinés, soit dans la loi elle-même, soit dans des textes de niveau réglementaire. En particulier, au titre de l'intégrité et de la fiabilité des données de jeu, leurs logiciels de jeux sont soumis à homologation préalable et la sécurité de leurs systèmes d'information est régulièrement examinée par des certificateurs agréés par l'ARJEL ou peuvent faire l'objet d'audits réalisés directement par l'Autorité.

Au sein de l'ARJEL, la Direction des contrôles et des systèmes d'information (DCSI) est chargée de l'essentiel des contrôles des opérateurs agréés, gère les systèmes d'information nécessaires à ces contrôles, ainsi qu'au fonctionnement interne de l'Autorité. Elle traite également les demandes d'information émises par les services de police ou l'administration fiscale. Elle est aussi responsable du dispositif par lequel les opérateurs de jeux en ligne consultent périodiquement le fichier des interdits de jeux établi par le ministère de l'Intérieur.

La DCSI comprend au total environ 20 personnes qui se répartissent entre analystes chargés de la surveillance des opérateurs à partir des données de jeux que la réglementation les oblige à mettre à disposition de l'Autorité, enquêteurs utilisant d'autres sources, et administrateurs et gestionnaires des différents systèmes d'information.

Son organisation actuelle est amenée à évoluer du fait de l'extension du périmètre de contrôle aux opérateurs disposant de droits exclusifs et dont les obligations seront très proches de celles imposées aux opérateurs de jeux en ligne. Il est notamment prévu de constituer au sein de la DCSI une équipe « Vérification des exigences techniques et de sécurité » qui serait notamment chargée de l'homologation des logiciels de jeux, de l'exploitation des certifications et de l'audit des opérateurs, pour le volet technique de ces fonctions.

La DCSI est dirigée par une directrice, à compétences juridiques et procédurales, et un directeur adjoint, à compétences plus techniques.

Les contrôles réalisés par l'ARJEL donnent lieu à un plan annuel de contrôle et les traitements correspondants doivent respecter les obligations du RGPD.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du Département Informatique et Télécoms, le/la titulaire, en tant qu'ingénieur/e système et réseau Unix, participe à l'administration du système d'information « métier » de l'ARJEL et du dispositif de consultation du fichier des interdits de jeux.

Ses missions seront notamment de :

- Déployer, administrer et superviser les systèmes ;
- Assurer une maintenance évolutive des composantes matérielles et logicielles ;
- Surveiller, détecter et diagnostiquer les éventuels incidents de production et de sécurité et proposer des corrections ;
- Rédiger et mettre à jour la documentation, les procédures et consignes d'exploitation.

Par ailleurs, le/la titulaire sera également amené(e) à

- Participer aux échanges avec les fournisseurs de solutions de coffres utilisées par les opérateurs agréés dans le cadre des mises en place et de la maintenance des échanges de données de jeu ;
- Participer aux travaux d'évolution et de maintien en condition de service des systèmes automatisés de traitements de données et d'alimentation de BdD ;
- Définir, mettre en place et maintenir une politique de sauvegarde/restauration des données de jeux.

Un taux de disponibilité de 100 % est visé pour le dispositif de consultation du fichier des interdits. S'agissant des deux systèmes, l'attention du/ de la titulaire est appelée sur :

- La nécessité d'une relation de travail permanente avec les développeurs et analystes des données de jeux ;
- Le respect des règles relatives à la protection des données personnelles.

PROFIL DU CANDIDAT

La/Le titulaire du poste doit être issu(e) d'une formation de niveau BAC+3/5 (selon expérience), à dominante informatique.

I. Compétences requises :

- Très bonnes connaissances des environnements UNIX et des services classiques (BSD, GNU/Linux, DNS, SSH, HTTP) ;
- Bonnes connaissances des réseaux, de leur maintenance et leur sécurisation :
 - Configuration de commutateurs réseau ;
 - Configuration de firewalls ;
- Bonne maîtrise des langages de script (shells, python, perl) ;

II. Compétences additionnelles :

Des connaissances ou des expériences dans les domaines suivants seraient appréciées :

- Règles d'hygiène en sécurité ;
- Connaissances des concepts de banques de données et de leur gestion (Relationnelle, Bigdata)

III. Aptitudes et qualités :

- Autonome, mais sachant également travailler en équipe ;
- Méthodique et rigoureux/se avec un bon esprit de synthèse ;
- Capacités relationnelles et forte motivation pour le partage et la transmission de la connaissance ;
- Dynamisme et réactivité ;
- Capacité à documenter les procédures.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Un contrat de droit public à durée déterminée de 3 ans est proposé au candidat. Ce contrat, libellé au nom de l'ARJEL, a vocation à être intégralement transféré à la future Autorité, sans modification des éléments autres que le nom de l'employeur.

Le poste peut également être pourvu par un agent titulaire des trois fonctions publiques dans le cadre d'une PNA, par détachement sur contrat (CDD) ou mise à disposition.

Des possibilités ultérieures d'emploi à l'ARJEL sont envisageables à l'issue du contrat.

Rémunération selon profil et expérience sur la base de l'Instruction des ministères économiques et financiers du 19 décembre 2017 relative au recrutement et à l'emploi d'agents contractuels dans les ministères économiques et financiers.

Fournir CV et lettre de motivation adressés à l'adresse suivante : recrutement [at] arjel.fr

Faire figurer la référence suivante : ARJEL/DG/DGRH/DCSI/inge_systemes